

Madame, Monsieur, Chers Clairvaliens,

Par jugement du 02 juin 2026, le tribunal administratif a annulé les élections municipales de Clairvaux-Les-Lacs.

Par arrêté préfectoral du 06 juillet 2026, le préfet du Jura a nommé 3 membres au sein d'une délégation spéciale conformément à l'article L. 2121-35 du CGCT. Ces personnes ont été choisies pour leur expérience et leur neutralité par rapport à la vie politique locale.

Il s'agit de :

- M. Silvère SAY, secrétaire général de la Préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Lons-le-Saunier.
- M. Jean-Claude MAILLARD, ancien maire de Cogna et ancien président de la communauté de communes du pays des lacs.
- M. Jean-Pierre MICHEL, ancien maire de Doucier.

La commune est donc administrée normalement et quotidiennement.

La délégation a pour fonction de suivre les affaires courantes sans engager les finances de la commune au-delà du budget voté.

Les membres de la délégation se tiennent à disposition de la population pour toute question. Un rendez-vous peut être pris en mairie.

Ils exerceront leurs responsabilités jusqu'à la mise en place du prochain conseil au mois de septembre. A ce titre, ils sont garants de la bonne organisation et de la neutralité du scrutin.

Le président de la délégation spéciale
Silvère SAY

